

Conseil municipal du 10 septembre 2009

Absents : Y Neveux ; Nicolas Réveillac

Secrétaire : Corinne Berti, pas de secrétaire auxiliaire (Mme Prunet en congé)

Le compte-rendu du 20 août est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Cuisine de la salle des fêtes

Le Maire distribue la copie d'un nouveau plan « ajusté par rapport aux normes d'accessibilité ». Il indique qu'il présentera ce plan « mercredi matin, au major Grosjean pour la sécurité et à M. Lanneau DDEA pour l'accessibilité.

Il présente le devis de plomberie :

2 WC, 2 lave-mains, 2 robinets poussoir eau chaude eau froide, 1 barre d'appui.

Pour la cuisine, pose de 2 bacs de plonge, 1 mélangeur, pose d'un évier.

Devis de 5735€HT soit 6859 TTCLe Maire indique « il se peut que l'on ait quelques observations des services »

Une discussion s'engage sur le sens d'ouverture des portes. Mme Soliveau précise que le Maire va « demander l'agrément avant de commencer les travaux.

Certains conseillers s'interrogent sur cet agrément et sur les normes d'hygiène. Le Maire répond que le Major Grosjean lui a dit qu'en l'absence de permis de construire, il n'y a pas de commission de sécurité. Quand aux services vétérinaires, « on ne les a pas dans ce cas, car pour eux, la cuisine de la salle des fêtes n'existe pas »

Daniel Clouet fait remarquer qu'une construction extérieure ne coûterait peut-être pas plus cher, le Maire répond que si, que le délai serait plus long (les travaux doivent être payés avant le 1^{er} janvier) et que, pour ne pas avoir de permis de construire, qui obligerait une commission de sécurité et d'accessibilité, il fallait procéder ainsi.

Il propose donc de voter une délibération pour les trois entreprises : CRT Vermande, électricien Bessac et plombier Pialou. Il n'y a pas obligation de consulter d'autres entreprises vu le montant de l'opération : 24 200€environ. Cette délibération est votée à l'unanimité moins 2 abstentions « sous réserve de modifications après avoir consulté les services de sécurité et d'accessibilité ».

Caveau dépositaire communal.

L'entreprise Lunes est la moins disante après vérification que ce caveau sera en granit. 4 portes sur un socle en béton. Vote à l'unanimité.

Travaux divers :

Le « point à temps » (rebouchage des nids de poules de la voirie) et les travaux d'encrochement du cimetière ont été commandés. A la question « à quoi sert un caveau communal ? » le Maire répond que c'est pour recevoir des corps dans l'urgence. Il ajoute qu'une commune ne devrait pas vendre de concession aux gens qui n'en ont pas besoin. Mme Soliveau précise qu'on a recommandé, lors de la formation, de ne pas vendre de concession si le caveau n'était pas fait immédiatement.

Questions diverses :

Comment fera-t-on, pendant les travaux de la salle des fêtes pour les utilisateurs ? Réponse : on prêter la salle sans la cuisine. Seul le changement de tableau posera problème, mais pour quelques jours seulement.

Serait-il possible d'avoir aussi les convocations par mail en plus du courrier ? Réponse, oui, mais seulement pour ceux qui en ont un et sans le C.R. à approuver.

Devis pour une étude d'analyse de vitesse. Avant de passer commande, une demande explicative sera faite.

GETUD a été contacté pour un permis d'aménager du futur lotissement du terrain communal. Le devis sera présenté lors du prochain conseil en vue de constituer un dossier complet à la fin de l'année en vue de demander des subventions DGE (Conseil général) et auprès du Ministère de l'Intérieur.

Les travaux de la communauté de communes sont lancés. Electricité pour 280€ et 5977€ pour les sols et peinture par l'entreprise Gardou.

Un projet de facturation pour l'utilisation de la salle des fêtes doit être élaboré. Les documents joints doivent servir de réflexion à cette élaboration. (prix du courant etc.)

Grippe A. La commune a commandé les masques et les solutions hydro-alcooliques pour la protection du personnel communal et des écoles.